Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260226-DELIB2602260002-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 Février 2026	Le jeudi vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 09 Pour : 09	**Présents :** M. PONTU Jacques, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc et M. MONTAC Henri.
Secrétaire de Séance Mme LE LEZ Laurie	**Absents excusés** : M. GUEGUEN Serge, M. GRALL Eric, Mme LE MESTRE Caroline, Mme LAURANS Julie et M. DIDOU Charlez.
	Procurations : M. GUEGUEN Serge donne procuration à Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. DIDOU Charlez donne procuration à M. MONTAC Henri et Mme LAURANS Julie donne procuration à Mme LE LEZ Laurie.
N° Délibération	**DELIB2602260002**

OBJET : ACTION SOCIALE – ENFANCE – JEUNESSE : AVENANT n°2 APPROBATION A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2027

Pour rappel, la CTG (Convention Territoriale Globale) réunit la CAF, le Département du Finistère, la MSA, HLC et ses communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Cette convention-cadre a démarré au 1er janvier 2018 et a pris fin au 31 décembre 2021. Puis en novembre 2021, le Conseil Municipal de Tréflaouénan a délibéré au sujet d'une réécriture de la convention territoriale globale (avenant n°1) et a approuvé la Convention Territoriale Globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires jusqu'au 31/12/2026.

Il est proposé de prolonger la Convention Territoriale Globale (avenant n°2), d'une année, jusque fin 2027, afin de tenir compte, non seulement, des élections locales, mais aussi, des échéances des actions Parentalité :

- Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF (terme en 2027) ;
- Plan d'actions « Maison des familles » (2024-2027) ;
- Lieu Accueil Enfants Parents (2026-2027) ;
- Relais Petite Enfance (2023 à 2027) ;
- Prolongation des actions Jeunesse d'une année (actuellement 2024-2026) ;
- Prolongation d'une année de la Prestation de Service Unique, des différents Bonus de financement des Multi accueils, de la Convention d'Objectifs et de Financement.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260226-DELIB2602260002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-Approuve la Convention Territoriale Globale-avenant n°2 telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires ;

- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027 ainsi que son plan d'actions.

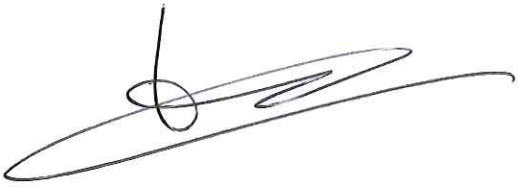
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU



Le Secrétaire de séance,
Laurie LE LEZ



Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le